



Comité d'Établissement Orange Corsica

Demande de participation aux frais de séjours en centre de loisirs sans hébergement

Nom		Identifiant FT	
Prénom		Unité/Service	
Nom	Prénom	Date de naissance	

Je, soussigné(e), déclare sur l'honneur ne pas bénéficier d'un avantage similaire à la prestation demandée, versé par l'employeur de mon conjoint, concubin ou pacsé.

Toutefois, je prends note que mon CSE peut me réclamer, pour contrôle, une attestation de non versement établie l'employeur de mon conjoint, concubin ou pacsé.

Date de la demande :

Signature du salarié :

ATTENTION : consultez la page suivante pour connaître les pièces que vous devez joindre obligatoirement à votre demande. Mais n'oubliez pas de consulter le règlement intérieur des ASC, qui est le guide de toute prestation sociale.

Formulaire à retourner à : CSE ORANGE CORSICA Site de Furiani 20 294 Bastia
Cedex 04.95.56.88.11 Fax : 04.95.37.68.97 smichen.ext@orange.com
Attention, tout dossier incomplet sera renvoyé.



Comité d'Établissement Orange Corsica

Conditions :

- La prestation est ouverte pour les enfants âgés de moins de 13 ans au premier jour du séjour.
- Le séjour doit être organisé par un organisme à but non lucratif.
- L'organisme doit avoir obligatoirement l'agrément « centre de loisir sans hébergement » délivré par le ministère de la jeunesse et des sports.
- Le centre de loisirs accueille les enfants sur le temps extrascolaire, c'est-à-dire pendant les jours où il n'y a pas école (vacances scolaires ou journée entière sans école).

Modalités de versement :

Le montant de la participation est fixé par rapport à un taux journalier (dans la limite de 90 jours par an et par enfant) qui varie en fonction du niveau de votre quotient familial. Dans tous les cas, une participation minimale reste à votre charge en fonction de votre niveau de quotient familial.

Taux de Prestation centre de loisir sans hébergement enfants de 3 à moins de 13 ans		
Tranche de Quotient Familial	Taux journalier	Participation minimum des parents
< ou égal à 8310€	4,62€	15%
>à 8310€ et<ou égal à 12990€	3,32€	30%
> 12990€	2,06€	50%

Pièces à fournir :

- Une copie de votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition, pour une première demande de prestation de l'année en cours accompagné du document « Calcul du Quotient familial », disponible sur le site CSE <http://www.ceftcorse.com>.
- Un justificatif (dernier bulletin de paie, ...) de l'activité professionnelle de votre conjoint, concubin ou pacsé.

Pour chaque demande et pour chaque enfant :

Un justificatif (facture, attestation) délivré par l'organisme gestionnaire du centre ou a séjourné l'enfant mentionnant :

- La raison sociale de l'organisme gestionnaire du centre de loisir.
- Le numéro d'agrément délivré par la direction départementale de la jeunesse et des sports.
- Dates et durée du séjour (nombre de jours), montant du séjour payé par les parents.

Formulaire à retourner à : CSE ORANGE CORSICA Site de Furiani 20 294 Bastia
Cedex 04.95.56.88.11 Fax : 04.95.37.68.97 smichen.ext@orange.com
Attention, tout dossier incomplet sera renvoyé.